

ELUS : CE QUE LA CAF VOUS APPORTE



Acteurs majeurs de la solidarité nationale, les 101 caisses d'Allocations familiales, présentes sur l'ensemble du territoire, accompagnent près de 13,5 millions d'allocataires, couvrant au total 32,7 millions de personnes, dont 13,9 millions d'enfants.

Les Caf ont pour principales missions :

- > l'accompagnement des familles : Allocations familiales, financement des accueils des enfants et de la jeunesse, soutien à la parentalité
- > les aides personnelles au logement
- > les aides dites de « solidarité » : revenu de solidarité active, la prime d'activité, l'allocation adultes handicapés.

Leur objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales. Les Caf composent la branche Famille, l'une des cinq composantes du régime général de la Sécurité sociale avec la maladie, les risques professionnels, la retraite et le recouvrement. Le Gouvernement et le Parlement déterminent les missions de la Branche, les prestations qu'elle verse et ses ressources.

Pour en savoir plus sur les Caf : caf.fr dans l'espace Partenaires et dans l'espace Presse et institutionnel – Qui sommes-nous ? et les fiches thématiques ci-après.



La convention territoriale globale : un contrat entre nous pour servir les familles de votre territoire

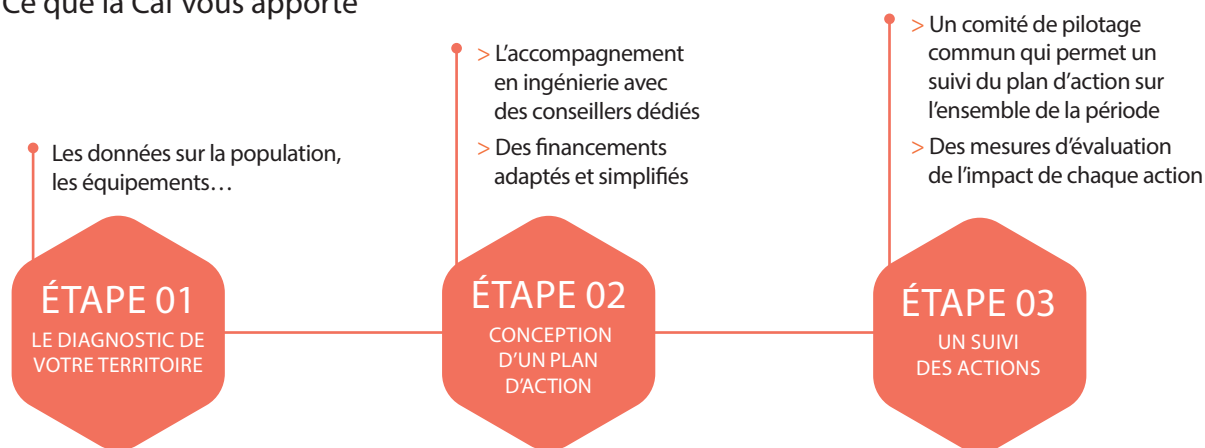
Vous accueillez des familles avec de jeunes enfants ? Vous avez besoin d'accueillir et de mobiliser les jeunes de la commune autour de projets innovants ? Une aide est-elle nécessaire pour favoriser l'accès aux droits grâce à des sessions d'apprentissage du numérique ? Les assistants maternels ont-ils besoin d'un lieu d'accueil pour être informés et dialoguer avec les parents ?

La convention territoriale globale (Ctg) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Les +

- > Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire
- > Un plan d'action à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins
- > Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local
- > Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées
- > Une meilleure visibilité politique, et une approche transversale des besoins

Ce que la Caf vous apporte



La Ctg permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La Ctg est une démarche souple respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire. D'autres partenaires, tels que les caisses de mutualité sociale agricole, Pôle emploi, les agences régionales de santé, les maisons de service au public et France services, etc., peuvent être associés à la démarche.

Établir une Ctg à l'échelle territoriale d'une intercommunalité ne signifie pas que cette dernière doit détenir des compétences petite enfance ou jeunesse. Chaque commune adhère conformément à ses compétences.

Fin 2019, 28% de la population habitaient sur un territoire signataire d'une Ctg.

Quelles actions et pour qui ?

Animation de la vie sociale

- > Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- > Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- > Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural

Accès aux droits, aux services et inclusion numérique

- > Partenariats d'accueil Caf
- > Services de proximité, itinérants
- > Maisons France Services
- > Ateliers numériques
- > Accompagnement pour les démarches
- > Travail social

Petite enfance

- > Développement des places d'accueil
- > Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- > Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...)
- > Amélioration de la qualité de l'accueil



Logement et amélioration du cadre de vie

- > Actions d'autoréhabilitation accompagnée
- > Amélioration de l'habitat
- > Prévention des expulsions
- > Lutte contre la non-décence des logements

Accompagnement de la parentalité

- > Conférences
- > Groupes de parole, lieux d'échange
- > Lieux d'accueil enfants-parents
- > Activités partagées enfants-parents
- > Aide à domicile
- > Accompagnement à la scolarité

Enfance et jeunesse

- > Accueils de loisirs
- > Soutien à la scolarité
- > Départ en vacances
- > Actions de prévention éducative
- > Accompagnement des projets jeunes

La Ctg et les schémas départementaux de services aux familles

Depuis 2013, les schémas départementaux de services aux familles (Sdsf), sous l'égide du préfet, rassemblent les Caf, les services de l'État (Cohésion sociale, Éducation nationale, Justice), les conseils départementaux, les communes et les professionnels concernés, pour répondre aux besoins des familles selon les territoires. Leurs objectifs : lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil, développer les dispositifs de soutien de la parentalité, en lien avec les plans de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les Sdsf se déclinent au plus près des territoires dans les Ctg.

Avez-vous pensé aux fonds européens ?

Ils peuvent contribuer au financement des projets des Caf et de leurs partenaires. Vos interlocuteurs sont les conseils départementaux pour le fonds social européen et les conseils régionaux pour les autres fonds. Pour en savoir plus, vous pouvez dès à présent contacter votre Caf ou la mission des relations européennes, internationales et de la coopération (Mreic) de la Cnaf.

Contact-international@cnaf.fr

Le texte de référence

[La circulaire 2020-01 sur le Déploiement des Conventions territoriales globales \(Ctg\) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse \(Cej\) sur caf.fr](#)

Objectifs crèches : ouvrir ou développer les places d'accueil pour les tout-petits

Au 1^{er} janvier 2019, la France compte 4,5 millions d'enfants de moins de 6 ans et 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. Dans les grandes agglomérations comme dans les communes périurbaines et rurales, les familles ont de plus en plus besoin d'un accueil pour leurs jeunes enfants.

Une crèche ou des places supplémentaires sont-elles nécessaires sur votre commune ? La Caf vous proposera les dispositifs adaptés pour permettre aux parents de votre commune de concilier leur vie professionnelle et familiale. C'est un facteur d'attractivité pour la commune. Développer les places de crèche contribue à garantir à toutes les familles un égal accès aux modes de garde, en particulier les familles en situation de pauvreté.

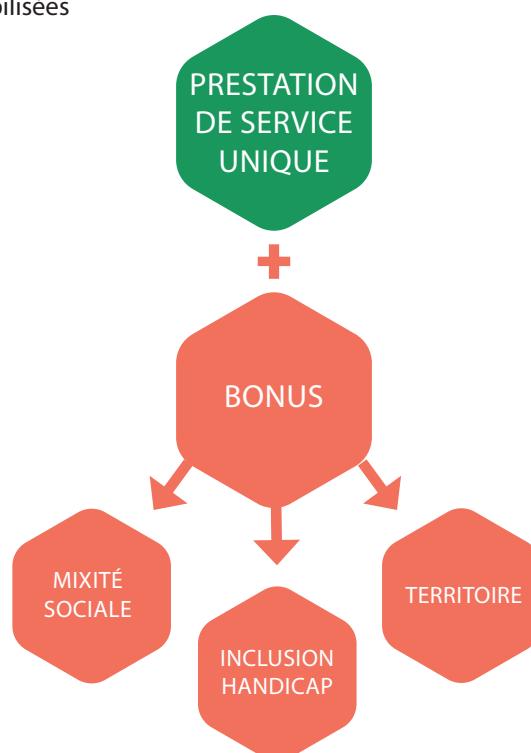
Vous avez déjà une crèche dans la commune ? La Caf propose un accompagnement pour en assurer la pérennité et contribuer au maintien de la qualité de l'accueil et des places existantes.

- > Entre 2013 et 2017, plus de 72 000 places ont été rénovées grâce au plan de rénovation proposé par les Caf ; l'aide peut atteindre 4 000 euros par place rénovée
- > La démarche Ida (Informer-Détecter-Accompagner) de la Caf propose un accompagnement des crèches rencontrant des difficultés financières

Vous avez un projet de création ou d'agrandissement d'une crèche ?

La Caf dispose d'un fonds d'investissement pouvant couvrir jusqu'à 80% du projet. Selon les caractéristiques de votre territoire, l'aide peut aller jusqu'à 17 000 euros par place.

Pour financer le fonctionnement des crèches et favoriser l'accessibilité à tous les publics, quatre aides cumulables peuvent être mobilisées



La prestation de service unique (Psu)

Toutes les crèches y sont éligibles, dès lors qu'elles appliquent un barème national de tarification aux familles. En moyenne, la Psu prend en charge 36 % du coût d'une place de crèche.

Le bonus « mixité sociale »

Moins d'un enfant sur cinq accueillis dans les crèches vit sous le seuil de pauvreté (Drees, 2015). L'accueil de ces familles représente souvent un surcoût pour les gestionnaires de crèche. L'accueil en crèche de ces enfants représente un double investissement : économique, puisqu'il permet aux parents de garder ou de reprendre un emploi, et social, en faveur de l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Le bonus, compris entre 300 et 1 200 euros par place et par an pour toutes les places d'une crèche, est destiné à favoriser l'accueil des enfants en situation de pauvreté, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Qpv).

Le bonus « inclusion handicap »

La prévalence du handicap de l'enfant représente environ 2 % d'une classe d'âge, soit 75 000 enfants de moins de 4 ans. L'accueil en crèche est toujours bénéfique pour ces enfants et leur famille, qui ont besoin d'être entourés dans le parcours de diagnostic.

Accueillir un enfant en situation de handicap peut demander un renforcement du personnel encadrant et des temps de concertation supplémentaires : jusqu'à 1 300 euros par place et par an pour toutes les places d'une crèche, le bonus « inclusion handicap » est versé aux crèches dès le premier enfant porteur de handicap inscrit dans la crèche.

Le bonus « territoire »

Parce qu'il manque des places d'accueil partout sur le territoire, un forfait de 2 100 euros par place et par an est proposé pour toutes les nouvelles places d'accueil créées dans le cadre des conventions territoriales globales signées par les Caf avec les collectivités.

Les territoires les plus précaires seront aidés davantage. Le bonus territoire est modulé selon le potentiel financier et le niveau de vie des habitants de la collectivité et peut atteindre 3 100 euros par place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'ensemble des crèches et relais d'assistants maternels, ainsi que les 3/4 des assistants maternels et maisons d'assistants sont référencés par département et par localité sur monenfant.fr

En chiffres

456 000

places de crèche dont le fonctionnement est financé par la Branche, à hauteur de 3,7 Md€/an

25 %

des établissements bénéficiaires du bonus mixité sociale

190 000

places de crèche créées ou renouvelées avec l'aide de la Branche depuis 20 ans grâce aux « plans crèches »

25 %

des établissements bénéficiaires du bonus inclusion handicap

Près de

3 100

relais assistants maternels financés par la branche Famille

Les textes de référence

- > [La circulaire sur le Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants](#) (Eaje)
- > [Le plan d'investissement en crèche](#)
- > [Les circulaires sur les bonus «mixité sociale » et « inclusion handicap »](#)
- > [L'espace Gestionnaire de structure](#) sur le site www.monenfant.fr, dont la page
- > <https://monenfant.fr/web/guest/les-aides-des-caf-au-fonctionnement-et-a-l-investissement>

Quelles solutions pour l'accueil des enfants et des jeunes dans ma commune ?

Les accueils de loisirs, le Plan Mercredi et le soutien aux jeunes

Quelles solutions proposer aux familles pour les aider à concilier au mieux leur vie professionnelle, sociale et familiale, avec un accueil pour leurs enfants de qualité, éducatif et accessible à tous, après l'école, le mercredi après-midi ou encore pendant les congés scolaires ? Les Caf peuvent vous accompagner pour favoriser l'accès des enfants à des activités diversifiées (culturelles, sportives, scientifiques...) avec une attention particulière portée aux familles les plus défavorisées et vulnérables.

Le soutien des Caf aux accueils de loisirs

Les Caf soutiennent les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), quelle que soit l'organisation du temps scolaire choisie par les collectivités.

- > Avant ou après les heures de classe
- > Pendant la pause du déjeuner
- > Le mercredi
- > Ou encore le samedi
- > Pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires (y compris pour des séjours courts d'une à trois nuits)

Les Caf soutiennent leur fonctionnement par la prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement ».

Toute [la documentation](#) utile sur les Alsh est disponible sur le site [caf.fr](#)

L'ensemble des Alsh est recensé par département et par localité sur [monenfant.fr](#)

En chiffres

+ de 70 000

lieux d'accueil soutenus

86%

des enfants scolarisés âgés de moins de 12 ans ont accès à un accueil de loisirs après l'école ou pendant les vacances scolaires

+ d'1

milliard d'euros mobilisés chaque année



Le Plan Mercredi

Depuis 2018, les Caf soutiennent la mise en place du « Plan Mercredi » pour qu'une majorité d'enfants puissent bénéficier d'une offre éducative de qualité sur le temps du mercredi.

Ce soutien prend la forme d'une bonification de la prestation de service « accueil de loisirs » périscolaire d'un montant de 0,46 euro pour soutenir les accueils de loisirs labellisés dans le cadre du Plan Mercredi qui développent de nouvelles heures d'accueil le mercredi. Le financement apporté aux Alsh par les Caf sera ainsi porté à 1 euro par heure et par enfant d'ici 2022.

L'objectif est de financer 500 000 nouvelles places en accueil du mercredi labellisées dans le cadre du Plan Mercredi d'ici à 2022.

Les textes de référence

> <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

> [Plan mercredi : la Caf vous accompagne](#)



La prestation de service (Ps) jeunes, une nouvelle aide pour soutenir les projets des jeunes de 12 à 25 ans

La PS Jeunes est une nouvelle aide proposée par les Caf depuis le 1^{er} janvier 2020 pour encourager les initiatives des adolescents et renforcer leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques.

Vous avez besoin d'animateurs qualifiés pour soutenir les projets des jeunes dans votre commune ?
La PS Jeunes cofinance ces postes.

Les jeunes de votre territoire ont des projets ? La Caf peut les soutenir en mobilisant le fonds publics et territoires.

Tous les documents utiles sur la PS Jeunes sont disponibles sur [caf.fr/Partenaires/ Partenaires locaux/PS Jeunes](http://caf.fr/Partenaires/Partenaires_locaux/PS_Jeunes) (cahier des charges, référentiels, foires aux questions, trame de bilan annuel, exemples de projets...)

La PS Jeunes en chiffres



Soutenir
1 000
postes d'animateur
d'ici à 2022

Accompagner
90 000
jeunes

Un budget de
29,3
millions d'euros
en 2022

Textes de référence

> [Circulaire n°2020-002 « Création de la Ps Jeunes »](#)

> [Circulaire n°2019-003 du 20 février 2019 : « Modalités de mise en œuvre du fonds « publics et territoires »](#)

Vous souhaitez encourager la présence éducative sur Internet ?
La démarche des Promeneurs du Net permet de faciliter le lien avec les jeunes sur les outils numériques.



Comment renforcer le lien dans ma commune ?

Les centres sociaux, les espaces de vie sociale et le soutien de la parentalité

Amener ses concitoyens à participer à la vie collective et citoyenne de la commune, renforcer les relations de voisinage et les solidarités entre habitants, développer l'expression sociale et culturelle : tels sont les enjeux de l'animation de la vie sociale dont les Caf sont des acteurs historiques à vos côtés.

L'animation de la vie sociale est assurée, notamment, par les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des services et activités pour tous les habitants. Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, ils développent un projet global. Leurs objectifs sont de favoriser la cohésion sociale des habitants, rompre l'isolement, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités en intégrant les habitants dans des projets participatifs, pour leur permettre d'exercer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Leurs missions :

- > l'accueil et l'écoute des habitants, des familles et des associations
- > la mise en place d'activités pour les enfants, les jeunes, les familles, avec une attention particulière aux publics fragiles
- > le développement d'actions participatives avec et pour les habitants
- > l'organisation de concertations des professionnels sociaux locaux
- > le soutien des parents et le renforcement des liens parents-enfants

Les centres sociaux

La Caf donne l'agrément du projet d'animation de la vie sociale des centres sociaux, et peut vous accompagner dans son élaboration grâce à ses compétences en ingénierie sociale. Elle contribue également avec des subventions de fonctionnement et d'autres prestations pour les activités développées : accueil des jeunes enfants, accueils de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles, accompagnement de la scolarité, etc.

En chiffres ([source rapport national Sénacs](#))

2 283

centres sociaux agréés
par les Caf, dont



+ de 61 000
salariés



+ de 117 000
bénévoles d'activités
engagés de façon
ponctuelle ou régulière

+ de 42 000
bénévoles d'activités
et de gouvernance
confondus

85%
des centres sociaux
mènent des projets
d'accès aux droits

69%
mènent des actions
pour éviter les ruptures
numériques

Les textes de référence

- > [Dépliant sur l'animation de la vie sociale sur caf.fr](#)
- > [Circulaire relative à l'animation de la vie sociale n°2012-013](#)

Les espaces de vie sociale

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics, dont notamment les familles, les enfants et les jeunes. Il peut être géré à la fois par une association ou par la commune directement, avec des champs d'action multiples et adaptés aux besoins locaux pour une activité régulière tout au long de l'année.

En chiffres

1 227

espaces de vie sociale
dont :

61 %
en zone
rurale



+ de 3 400

salariés, soit en moyenne
2 par structure



+ de 37 000
bénévoles

Les quartiers prioritaires de politique de la Ville (Qpv)

Afin de contribuer à l'accès de tous, et en particulier des familles les plus fragiles, aux dispositifs de soutien de la parentalité et d'animation de la vie sociale, les Caf, en partenariat avec l'État, s'engagent à favoriser l'implantation de structures dédiées dans les Qpv.

Ces structures sont complémentaires des points d'accueil des Caf.

La Caf, acteur du soutien de la parentalité

Elle contribue à la mise en place de dispositifs qui accompagnent les parents dans leur rôle au quotidien tout au long des événements qui émaillent leur vie ; la naissance, l'école, la séparation (la Caf peut servir d'intermédiaire entre les parents séparés pour le versement de la pension alimentaire), le décès...

Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Ces espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole sont destinés aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents ou à un adulte référent (par exemple, un grand-parent). Leurs objectifs sont d'apporter un appui aux parents par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, mais également de participer à l'éveil et la socialisation de l'enfant. Ce sont des lieux « ouverts », sans inscription préalable.

1 730

Laep sont actuellement
soutenus par les Caf

400

centres sociaux
proposent un Laep

L'ensemble des Laep sont recensés par département et par localité sur monenfant.fr

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Ils proposent aux enfants et aux jeunes, de l'école primaire au lycée, en dehors de l'école, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école en collaboration étroite avec leurs parents. Les Clas ne sont pas un dispositif classique d'aide aux devoirs, mais une réelle mobilisation visant à permettre aux enfants et à leurs parents de reprendre confiance en eux, dans leur relation à l'école et aux apprentissages.

2 900

porteurs de projet Clas
soutenus par les Caf

184 000

enfants et jeunes

135 000

familles ont participé aux actions
mises en place

Les textes de référence

- > [Le référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par les Caf](#)
- > [La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité](#)



[Les élus parlent aux élus](#)

La Caf, acteur de l'inclusion numérique

La Caf a mis en place des services en ligne pour faciliter les démarches des usagers qu'ils peuvent ainsi réaliser de chez eux, en évitant tout déplacement.

- > Sur le site caf.fr et l'application mobile Caf - Mon Compte disponible depuis son smartphone, avec un espace personnel pour consulter sa situation en ligne et échanger par mail avec leur Caf

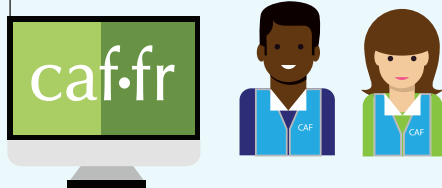
Les allocataires peuvent ainsi :

- > réaliser une simulation pour savoir s'ils ont droit à une prestation
- > envoyer leur demande de prestation
- > suivre l'avancement de leur dossier
- > prévenir d'un changement de situation familiale ou professionnelle
- > trouver l'adresse générique dédiée pour adresser leurs pièces justificatives à leur Caf

Sur caf.fr, l'utilisateur a également accès, après avoir indiqué son code postal, à des informations ciblées sur ses principaux rendez-vous organisés par sa Caf : les permanences, les rencontres sur la parentalité, les dates de versement des aides, etc.

Ces services en ligne sont complémentaires du réseau de lieux d'accueil proposés dans chaque département, avec des points relais Caf, des espaces numériques, les maisons France Services, les maisons de service au public... et d'un numéro d'appel téléphonique dédié à l'information du public.

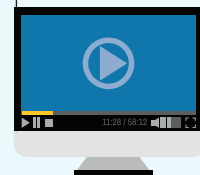
Espaces numériques avec un accès au caf.fr et des conseillers dédiés qui guident l'utilisateur



Diagnostic de l'autonomie numérique de l'utilisateur



Vidéos sur les étapes des principales démarches sur caf.fr



Pour les personnes moins à l'aise avec les outils numériques, la Caf propose également plusieurs services pour faciliter leur utilisation :

- > dans ses accueils, un diagnostic du niveau d'autonomie numérique
- > des espaces numériques, avec un accès au site caf.fr, et des conseillers dédiés qui guident l'utilisateur dans ses démarches
- > des [vidéos](#) sont disponibles pour visualiser les étapes des principales démarches sur caf.fr
- > l'organisation d'ateliers d'éducation au numérique, en lien avec des associations locales
- > l'orientation vers les acteurs locaux de la médiation numérique

Sur caf.fr, dans l'espace Partenaires, [des fiches outils](#) ont été spécialement conçues pour vous permettre d'accompagner les usagers en difficulté dans leurs démarches en ligne.

Pendant la période de confinement, un nouveau service a été mis en place pour accompagner les démarches administratives en ligne. Des bénévoles guident l'utilisateur dans ces démarches, tous organismes confondus, par téléphone au 01 70 772 372 (prix d'un appel local). Plus d'infos sur le site [Solidarité numérique](#)

Le portrait social de votre département et vos contacts à la Caf

L'équipe

La Caf du **Cher** est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

165 collaborateurs sont au service du département et de ses habitants pour :

- > accueillir, informer et accompagner l'accès aux droits ;
- > assurer le versement des prestations familiales et sociales ;
- > développer l'action sociale afin d'aider les familles dans leur quotidien.

La Caf verse **352** millions d'euros de prestations par an dont :

- > Famille : 74 352 250 € ;
- > Petite enfance : 46 637 560 € ;
- > Logement : 66 227 790 € ;
- > Handicap : 63 577 840 € ;
- > Précarité : 100 444 320 €.

La Caf finance **18,5** millions d'euros au service de l'action sociale dont :

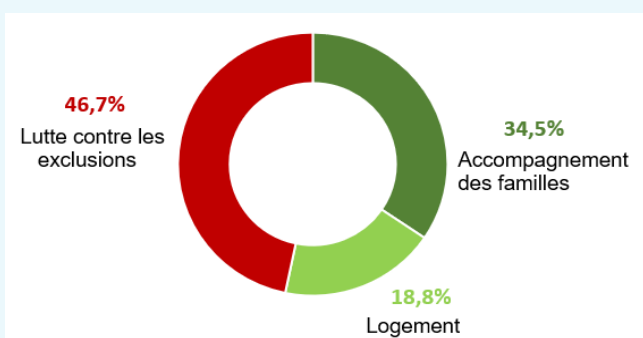
- > **955** places de crèche ;
- > **3 957** places d'accueil de loisirs périscolaire et **14 830** places d'accueil de loisirs extrascolaire.

307 110
habitants

18
Cdc

287
Communes
dont **234** en ZRR

3 QPV



ALLOCATAIRES

352 millions de prestations légales (allocations familiales, aides au logement, Rsa, etc.).

PARTENAIRES ET ALLOCATAIRES

18,5 millions financés au service de l'action sociale, dont 955 places de crèche financées.

Nos allocataires

4 habitants sur 10
du Cher sont allocataires

133 912
personnes couvertes

57 037
allocataires

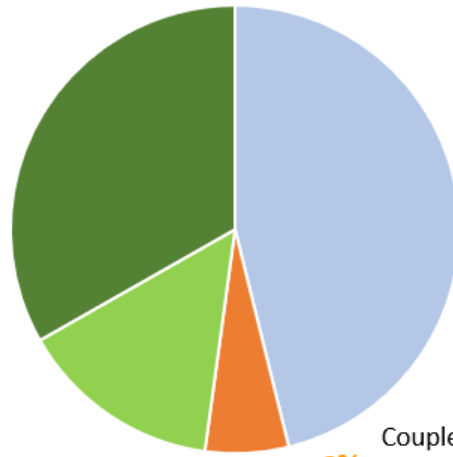
Dont **18 706**
enfants de – de 6 ans

33.2%
Couples avec
enfants

14,6%
Familles
monoparentales

6%
Couples sans
enfants

46.1%
Personnes seules
sans enfants



Vos contacts



www.caf.fr

Accéder à des renseignements pratiques
et effectuer vos démarches en ligne

37 221 visiteurs distincts Internet

380 356 documents reçus



Caf – Mon Compte

Appli gratuite et disponible sur les différentes
plateformes de téléchargement

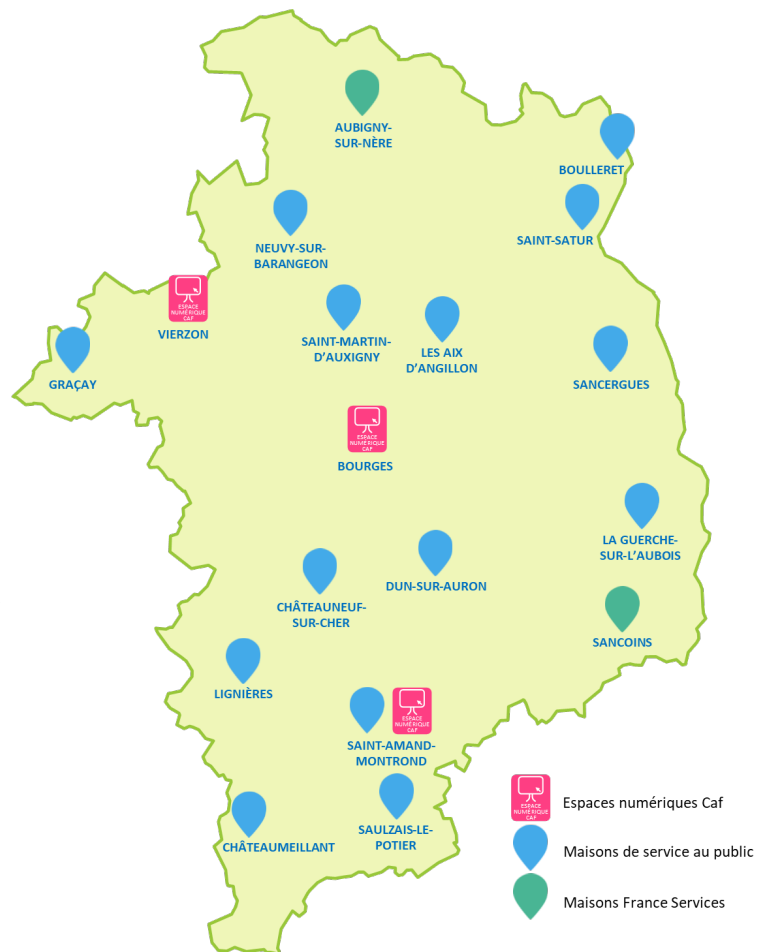
868 859 connexions



0 810 25 02 80

Téléconseillers à disposition
du lundi au vendredi de 09 h 00 à 16 h 30

54 593 appels traités



caisse d'Allocations familiales du Cher
21 boulevard de la République
18021 Bourges Cedex



Les Caf pendant la crise sanitaire

Pendant la période de crise sanitaire provoquée par l'épidémie du Covid-19, les Caf ont eu à cœur de maintenir leur mission essentielle d'acteur social au service du public et de leurs partenaires.

Le maintien du service public pour les familles et des aides aux plus fragiles

Les Caf ont maintenu le service public de versement des prestations aux 12,7 millions d'allocataires, afin de garantir la continuité des ressources pendant cette période difficile. Le 15 mai, les Caf ont également été au rendez-vous pour verser à près de quatre millions de bénéficiaires l'aide exceptionnelle de solidarité décidée pour venir en aide aux foyers les plus modestes. Ceux-ci ont dû faire face à des dépenses plus importantes du fait du confinement. L'absence de cantine quasi gratuite, par exemple, et les difficultés pour avoir recours à l'aide alimentaire, ont pesé sur leurs besoins les plus essentiels.

En juin, les Caf assurent également le versement de l'aide exceptionnelle de 200 euros aux 800 000 jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires des aides personnelles au logement et aux étudiants ayant perdu leur emploi ou leur stage, en raison de la crise du Covid-19.

La réponse téléphonique a été maintenue, et développée avec, selon les Caf, la mise en place de rendez-vous téléphoniques en fonction des besoins.

Pendant la période de confinement, les Caf ont dû prendre en compte les consignes de sécurité sanitaire et fermer leurs points d'accueil au public. Afin de conserver le lien avec les allocataires et d'assurer leur mission d'information et d'accompagnement, elles ont mis en avant des services en ligne, déjà utilisés par la majorité des allocataires, et déployé de nouveaux outils (une adresse générique pour les envois de pièces justificatives, des questions-réponses adaptées au contexte de l'épidémie sur le site caf.fr).



www.caf.fr

Accéder à des renseignements pratiques et effectuer vos démarches en ligne



Caf - Mon compte

Appli gratuite et disponible sur les différentes plateformes de téléchargement



Retrouvez le numéro de téléphone de votre Caf

Les aides en faveur des crèches et services à l'enfance et à la jeunesse

En tant que premier organisme cofinanceur avec les collectivités des crèches bénéficiant de la prestation unique de service, les Caf ont tenu à déployer un filet de sécurité pour assurer leur pérennité dans cette période difficile : leur soutien est très majoritairement déterminé par l'activité réalisée et facturée par ces structures, et leur fermeture risquait de fragiliser leur équilibre économique.

Le conseil d'administration de la Cnaf a décidé une série d'aides en faveur des 12 500 crèches concernées, des micro-crèches, des crèches familiales et celles rattachées à un établissement social, médico-social ou de santé, et de l'ensemble des services destinés aux familles : accueils de loisirs hors hébergement, lieux d'accueil enfants-parents, espaces rencontre, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, espaces de vie sociale, maisons d'assistantes maternelles.



Les Caf aux côtés des personnes prioritaires

En lien avec les préfetures, les Caf ont contribué à assurer l'accueil des jeunes enfants des personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Sur le site des Caf dédié à l'enfance, www.monenfant.fr, un questionnaire était mis à la disposition des personnes prioritaires pour signaler le besoin d'accueil de leurs enfants de 3 à 16 ans avant d'être mis en contact avec le mode d'accueil adapté. Les crèches pouvaient également indiquer leurs disponibilités sur le site.

Les Caf en soutien à la parentalité

Pour l'ensemble des parents, un espace dédié Covid-19 : garde d'enfants, parents et professionnels, disponible dès la page d'accueil de www.monenfant.fr, a orienté les parents vers les dernières informations actualisées sur les conduites à tenir durant cette période : rappel des gestes barrières, mesures pour les parents salariés, ressources de l'Éducation nationale pour les cours à la maison, etc.

Au plus fort du confinement, afin d'accompagner les parents très sollicités pendant cette période, les Caf ont également conçu et mis en ligne sur www.monenfant.fr un « centre de loisirs à la maison ». Cette offre gratuite proposait chaque jour des activités ludiques et éducatives différentes, manuelles, artistiques, musicales, scientifiques et techniques, ainsi que des jeux sportifs, des recettes de cuisine, des contes, et également des activités numériques mais aussi à faire « hors ligne », pour les parents et leurs enfants.

